

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Pages</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1-3
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ACTIF NET	6
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
<b>NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	8-13



**McCay Duff LLP**  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

979 Bank Street, Suite 210  
Ottawa, ON K1S 5K5  
1 (613) 236-2367  
Fax: 1 (613) 236-5041

1.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'**« Association »**), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

.../2



2.

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

.../3



**McCay Duff LLP**  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

979 Bank Street, Suite 210  
Ottawa, ON K1S 5K5  
1 (613) 236-2367  
Fax: 1 (613) 236-5041

**3.**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

McCay Duff LLP  
McCay Duff LLP  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
le 12 avril 2025.

## CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Bureau national	Chapitres	Fondation de l'ACPDP	Total 2024	Total 2023
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	1 381 435 \$	262 910 \$	397 345 \$	<b>2 041 690 \$</b>	1 747 491 \$
Placements à court terme (note 4)	100 000	10 000	500 000	<b>610 000</b>	615 000
Comptes débiteurs	12 830	1 002	16 810	<b>30 642</b>	38 215
TVH à recevoir	-	-	44 487	<b>44 487</b>	40 784
Frais payés d'avance	<b>82 075</b>	-	<b>46 921</b>	<b>128 996</b>	<b>63 750</b>
	1 576 340	273 912	1 005 563	<b>2 855 815</b>	2 505 240
<b>PLACEMENTS À LONG TERME (note 4)</b>					
	-	25 000	150 000	<b>175 000</b>	180 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<b>5 764</b>	-	-	<b>5 764</b>	<b>5 619</b>
<b>ACTIFS INCORPORELS (note 6)</b>	-	-	-	-	<b>97 034</b>
	<b>1 582 104 \$</b>	<b>298 912 \$</b>	<b>1 155 563 \$</b>	<b>3 036 579 \$</b>	<b>2 787 893 \$</b>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Comptes créditeurs et charges à payer	66 350 \$	6 955 \$	42 666 \$	<b>115 971 \$</b>	137 841 \$
Versement de la taxe de vente à payer	23 921	-	-	<b>23 921</b>	16 155
Produits reportés (note 7)	612 270	-	641 595	<b>1 253 865</b>	952 665
Dû au Fondation de l'ACPDP (par le bureau national) (note 1)	600 959	-	(600 959)	-	-
Dû aux chapitres (par le bureau national) (note 1)	<b>22 712</b>	( 22 712)	-	-	-
	1 326 212	( 15 757)	83 302	<b>1 393 757</b>	1 106 661
<b>ACTIF NET</b>					
Non affecté	163 289	314 669	233 846	<b>711 804</b>	591 232
Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne (note 8)	92 603	-	289 708	<b>382 311</b>	470 000
Fonds Volonté de faire affecté à l'interne (note 8)	-	-	548 707	<b>548 707</b>	620 000
	<b>255 892</b>	<b>314 669</b>	<b>1 072 261</b>	<b>1 642 822</b>	<b>1 681 232</b>
	<b>1 582 104 \$</b>	<b>298 912 \$</b>	<b>1 155 563 \$</b>	<b>3 036 579 \$</b>	<b>2 787 893 \$</b>

Approuvé au nom du conseil :

Signed by:

Geoff C. Graham

46F03D638C914C2...

Directeur

Signed by:

Daniel Pinto

3E318A04E33644D...

Directeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS****ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	<b>Bureau national</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Fondation de l'ACPDP</b>	<b>Total 2024</b>	<b>Total 2023</b>
<b>PRODUITS</b>					
Adhésions et parrainage à la campagne Volonté de faire	- \$	- \$	1 022 471 \$	<b>1 022 471 \$</b>	1 268 132 \$
Congrès	636 485	-	-	<b>636 485</b>	553 523
Frais d'adhésion	409 688	-	-	<b>409 688</b>	373 156
Dons	-	-	352 450	<b>352 450</b>	322 532
Cours de formation et programme de désignation	34 797	-	294 285	<b>329 082</b>	342 434
Intérêts et autres	36 081	12 774	32 177	<b>81 032</b>	78 407
Commandites Un héritage à partager et autres	-	44 747	-	<b>44 747</b>	6 412
Offres d'emploi	30 350	-	-	<b>30 350</b>	36 250
Événements de chapitre	-	26 696	-	<b>26 696</b>	47 806
	<b>1 147 401</b>	<b>84 217</b>	<b>1 701 383</b>	<b>2 933 001</b>	<b>3 028 652</b>
<b>CHARGES</b>					
Campagne Volonté de faire	-	-	1 051 515	<b>1 051 515</b>	903 750
Personnel	478 252	-	240 339	<b>718 591</b>	727 403
Congrès	496 207	-	-	<b>496 207</b>	501 639
Honoraires professionnels	197 004	-	10 774	<b>207 778</b>	186 045
Administration	54 744	41 461	32 001	<b>128 206</b>	136 573
Perte de valeur du site Web (note 6)	57 397	-	60 585	<b>117 982</b>	-
Repas, voyage et hébergement	17 360	-	67 667	<b>85 027</b>	99 268
Collecte de fonds	-	-	74 390	<b>74 390</b>	69 366
Événements de chapitre	-	41 041	-	<b>41 041</b>	34 727
Frais d'adhésion et honoraires	7 858	-	20 205	<b>28 063</b>	27 521
Loyer	10 798	-	7 199	<b>17 997</b>	17 450
Un héritage à partager	-	4 614	-	<b>4 614</b>	-
	<b>1 319 620</b>	<b>87 116</b>	<b>1 564 675</b>	<b>2 971 411</b>	<b>2 703 742</b>
<b>PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) POUR L'EXERCICE</b>	<b>( 172 219)\$</b>	<b>( 2 899)\$</b>	<b>136 708 \$</b>	<b>( 38 410)\$</b>	<b>324 910 \$</b>

## CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONS PLANIFIÉS

## ÉTAT DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Bureau national	Chapitres		Fondation de l'ACPDP		Total 2024	Total 2023
	Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne	Non affecté	Non affecté	Non affecté	Fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne	Fonds Volonté de faire affecté à l'interne	
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	127 243 \$	150 000 \$	302 385 \$	161 604 \$	320 000 \$	620 000 \$	<b>1 681 232 \$</b>
Produits (charges) nets (nettes) pour l'exercice	( 172 219)	-	( 2 899)	136 708	-	-	( 38 410)
Subventions de chapitre	( 44 259)	-	44 259	-	-	-	-
Bourses du congrès	23 965	-	( 23 965)	-	-	-	-
Frais d'administration	143 593	-	-	( 143 593)	-	-	-
Frais d'administration - Campagne Volonté de faire	11 958	-	-	( 11 958)	-	-	-
Parrainages	10 500	-	-	( 10 500)	-	-	-
	( 26 462)	-	17 395	( 29 343)	-	-	( 38 410)
Transfert au fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne	57 397	( 57 397)	-	30 292	( 30 292)	-	-
Transfert du fonds Volonté de faire affecté à l'interne	-	-	-	30 293	-	( 30 293)	-
Transfert du fonds de réserve Volonté de faire affecté à l'interne pour le déficit d'exploitation de la campagne Volonté de faire.	-	-	-	41 000	-	( 41 000)	-
Transfert des chapitres au bureau national	5 111	-	( 5 111)	-	-	-	-
<b>SOLDE - À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>163 289 \$</b>	<b>92 603 \$</b>	<b>314 669 \$</b>	<b>233 846 \$</b>	<b>289 708 \$</b>	<b>548 707 \$</b>	<b>1 642 822 \$</b>

McCAY DUFF LLP, EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>AFFECTATION/UTILISATION DE LA TRÉSORERIE</b>		
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Produits (charges) nets (nettes) pour l'exercice	( 38 410)\$	324 910 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
- amortissement	1 651	2 106
- perte de valeur liée à la dépréciation du site web	<u>117 982</u>	-
	<u>119 633</u>	2 106
	<b>81 223</b>	327 016
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
- comptes débiteurs	7 573	201 076
- TVH à recevoir	( 3 703)	91 272
- frais payés d'avance	( 65 246)	22 440
- comptes créditeurs et charges à payer	( 21 870)	36 169
- versement de la taxe de venter à payer	7 766	( 563)
- produits reportés	<u>301 200</u>	( 379 221)
	<u>306 943</u>	298 189
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 1 796)	-
Acquisition d'actifs incorporels	( 20 948)	( 48 386)
Variations des placements (nets)	<u>10 000</u>	( 705 000)
	<u>( 12 744)</u>	( 753 386)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à court terme	-	( 60 000)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>294 199</b>	( 515 197)
Situation de la trésorerie – au début de l'exercice	<u>1 747 491</u>	2 262 688
<b>SITUATION DE LA TRÉSORERIE – À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>2 041 690 \$</u></b>	<b><u>1 747 491 \$</u></b>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**1. ORGANISATION**

L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (l'*« Association »*) a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Association a pour but de soutenir la philanthropie en favorisant le développement et la croissance des dons planifiés en faisant ce qui suit : développer les connaissances et offrir de l'éducation; sensibiliser et promouvoir la philanthropie; créer des liens et faciliter les partenariats; et s'engager dans des dialogues nationaux et influencer les politiques publiques. Aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, l'Association est considérée comme un organisme sans but lucratif, qui est exonéré d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En avril 2016, l'Association a créé la Fondation de l'ACPDP, dont le but est de promouvoir et de maintenir l'efficacité et des normes de pratique élevées dans les domaines des dons planifiés, des collectes de fonds et d'autres services philanthropiques au profit du public. La Fondation de l'ACPDP a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Association a le pouvoir d'élire et de révoquer les membres du conseil d'administration de la Fondation de l'ACPDP. Les états financiers de la Fondation de l'ACPDP, qui est contrôlée par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés, sont consolidés dans les états financiers de l'Association.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Fondation de l'ACPDP a assumé la direction et la responsabilité des activités d'éducation et a engagé l'Association en vertu d'une convention d'agence pour offrir des cours et des webinaires en son nom. Une entente de service est également en place pour recouvrir les coûts administratifs, de communication, de marketing, de développement de fonds et de services financiers fournis par l'Association à la Fondation de l'ACPDP.

Les montants dus à (par) la Fondation de l'ACPDP et/ou aux chapitres, ou par la Fondation de l'ACPDP et/ou les chapitres, à la fin de l'exercice ne portent pas intérêt et ne comportent pas de conditions de remboursement particulières. Il est prévu que les montants seront remboursés au plus tard le 31 mars 2025.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables de l'Association vont comme suit :

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)**

(a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les restrictions liées sont réglées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut-être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits des événements de chapitre et du congrès sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'événement ou du congrès a lieu. Les produits de la conférence comprennent les frais d'inscription et les commandites.

Les produits des cotisations sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

Les produits des cours de formation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cours donné a lieu.

Les produits de parrainage sont comptabilisés au prorata des avantages connexes qui ont été reçus par le parrain par rapport aux avantages totaux disponibles grâce au parrainage.

Les revenus d'offres d'emploi sont comptabilisés sur la période pendant laquelle l'offre d'emploi est active.

Les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

(b) Comptabilités par fonds

Le Fonds du bureau national rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté et le fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne, du bureau national, ainsi que les produits et les charges des activités nationales.

Le Fonds des chapitres rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net des chapitres, ainsi que des produits et des charges liés aux activités et initiatives locales des chapitres.

Le Fonds de la Fondation de l'ACDPD rend compte de l'actif, du passif et de l'actif net, y compris l'actif net non affecté, le fonds de réserve de stabilité affecté à l'interne et le fond Volonté de faire affecté à l'interne, de la Fondation de l'ACDPD, ainsi que les produits gagnés et les charges engagées par la Fondation de l'ACDPD, comme décrit à la note 1.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)**

(c) Immobilisations corporelles, actifs incorporels et amortissement

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût à l'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé comme suit :

Équipement informatique	30 %	méthode de l'amortissement décroissant
Équipement de bureau	20 %	méthode de l'amortissement décroissant

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'un actif pourrait s'être déprécié. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable nette à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. S'il est déterminé que la juste valeur ou le coût de remplacement de l'actif est inférieur à sa valeur comptable nette, la dépréciation qui en résulte est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Toute perte de valeur comptabilisée n'est pas reprise.

(d) Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

(e) Biens et services contribués

L'Association bénéficie des services de nombreux bénévoles qui ont apporté des contributions importantes. Étant donné que ces services ne sont normalement pas achetés par l'Association et qu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, la valeur de ces services n'est pas reflétée dans les présents états financiers. Les biens et services contribués sont comptabilisés lorsqu'une juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsqu'ils seraient utilisés dans le cours normal des activités et auraient autrement été achetés.

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLE (suite)**

**(f) Instruments financiers**

*Évaluation*

Les instruments financiers résultant de transactions conclues dans des conditions de concurrence normale sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. L'Association évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers dans le cadre de transactions conclues dans des conditions normales de concurrence au coût amorti.

Les instruments financiers provenant des transactions avec des parties liées sont comptabilisés initialement et ultérieurement à leur coût.

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la dépréciation ou de la reprise ultérieure est comptabilisé aux résultats. Une dépréciation précédemment comptabilisée peut être reprise dans la mesure de l'amélioration.

**3. RISQUES FINANCIERS ET CONCENTRATIONS DE RISQUES**

La direction est d'avis que l'Association n'est pas sujette à des risques importants liés aux risques de marché, de liquidité, de crédit, de change ou de taux d'intérêt résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune modification des expositions au risque depuis l'exercice précédent.

**4. PLACEMENTS**

Le solde des placements à court terme se compose de CPG à taux d'intérêt annuels fixes de 2,50 % (2023 : 0,80 % à 5,15 %), et variables entre le taux préférentiel moins 2,25 % et le taux préférentiel moins 2,45 %, et dont les dates d'échéance s'échelonnent du 27 janvier 2025 au 21 octobre 2025 (2023 : 21 janvier 2024 au 30 septembre 2024).

Le solde des placements à long terme se compose de CPG à taux d'intérêt annuels de 1,45 % à 5,15 % (2023 : 1,45% à 5,15%) et dont les échéances s'échelonnent du 26 mai 2026 au 21 avril 2027 (2023 : 21 avril 2025 au 21 avril 2027).

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>		
	Amortissement			
	Coût	cumulé	Net	Net
Équipement informatique	45 137 \$	40 727 \$	4 410 \$	3 927 \$
Équipement de bureau	<u>18 276</u>	<u>16 922</u>	<u>1 354</u>	<u>1 692</u>
	<b><u>63 413 \$</u></b>	<b><u>57 649 \$</u></b>	<b><u>5 764 \$</u></b>	<b><u>5 619 \$</u></b>

**6. ACTIFS INCORPORELS**

Au cours de l'exercice, l'Association a pris la décision d'interrompre son projet de développement d'un site Web. Les coûts liés à ce projet avaient été comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Suite à l'abandon du projet, l'immobilisation incorporelle a été jugé sans valeur récupérable, et une perte de valeur a été comptabilisée pour la valeur comptable totale de 117 982 \$.

**7. PRODUITS REPORTÉS**

Les produits reportés se rapportent aux cotisations d'adhésion reçues s'appliquant aussi à l'année suivante; aux frais de cours, aux frais du congrès, aux parrainages et aux événements payés à l'avance.

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Bureau national		
Frais de conférence et parrainages	380 502 \$	371 869 \$
Cotisations des membres	<u>231 768</u>	<u>215 712</u>
	<b><u>612 270</u></b>	<b><u>587 581</u></b>
Fondation de l'ACPDP		
Cours de formation	108 873	89 434
Campagne Volonté de faire	<u>532 722</u>	<u>275 650</u>
	<b><u>641 595</u></b>	<b><u>365 084</u></b>
	<b><u>1 253 865 \$</u></b>	<b><u>952 665 \$</u></b>

**CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS/ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN  
DONS PLANIFIÉS**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**8. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE**

Le fonds de stabilité de réserve est une réserve affectée à l'interne par le conseil d'administration pour couvrir les obligations légales minimales en cas de déficit de trésorerie imprévu ou de circonstances inhabituelles, ou pour investir dans les priorités stratégiques de l'Association au-delà des ressources disponibles des opérations générales. Tout ajout ou retrait de la réserve est effectué avec l'approbation du conseil d'administration.

Le projet Volonté de faire est un effort national d'éducation du public conçu pour inspirer plus de Canadiens à avoir un impact significatif sur les causes qui leur tiennent à cœur, avec un don dans leur testament à une œuvre de bienfaisance. Le but du fonds Volonté de faire affecté à l'interne est de fournir un soutien financier aux dépenses de la campagne dans le cas où les adhésions à la campagne et les parrainages seraient insuffisants, ou pour le redéveloppement de la campagne future.